Image not found or type unknown

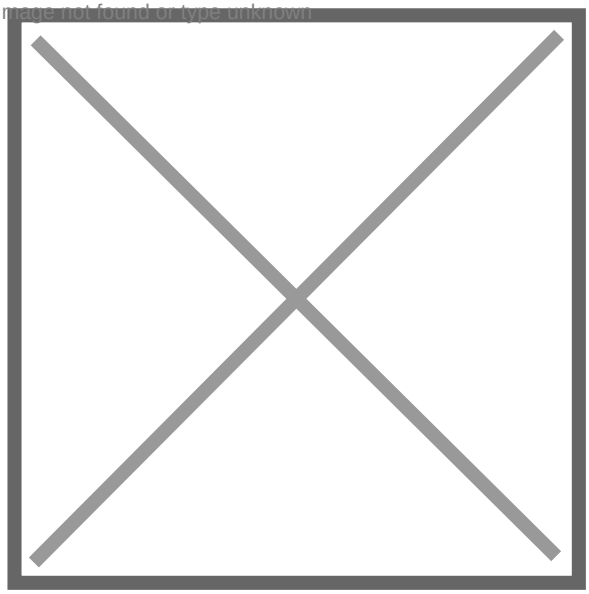

Accident de la route avec 2 poids lourds

Par **boualem_old**, le **24/11/2007** à **10:51**

le 13/11/2007 a 5h20 du matin j'enmennais ma femme au travail lorsque 1 minute apres être rentré sur l'autoroute quelqu'un ma fais des appels de phares car il n'avait pas ses feux allumés et ce vé&hicule c'est mis a me doubler et alors qu'il arrivait a hauteur de ma portière il m'a percuter (bien sûr entre temp je me suis appercu que c'était un poid lourd) c'est alors que j'ai violemment percuter le cote droit de mon vehicule sur la barriere de sécurite puis celui ci s'est mis a faire la toupie en se percutant de tous coté j'usqu'a s'immobilisé au milieu de l'autotoute apres avoir percuté (je croyais pour la derniere fois) la barriere centrale de sécurité, c'est alors que j'ai regarder ma femme en lui demandant si ça allait et la je n'ai même pas eu le temp d'entendre sa réponse car je me suis évannouhit suite d'apres les dire de ma femme au choc violent du deuxieme poid lour qui en nous percutant a déclencher l'air bag conducteurqui en se déployant ma fait perdre connaissance d'apres les dire de mon épouses celui ci nous a trainer quelque metre avan de relacher son etreinte nous avons été convoqué samedi dernier pour recueillir nos témoignage et depuis pas de nouvelle je voudrait savoir comment cela allait se passer et quel recours nous avons merci de votre réponse sachez tous de même que nous nous en sortons sans trop de mal car mon épouse a un doigt cassé ainsi que son nez également alors que mois je n'ai qu'une côte fellé une grosse égratinure au genous et l'arcade sourcilliere ouverte et bien sûr pour nous deux la plus grosse frayeur de notre vie

Par **jeetendra**, le **24/11/2007** à **19:41**

bonsoir, pour votre indemnisation c'est votre assureur qui s'en chargera, j'espere que les policiers sont venus apres l'accident pour le constat et le proces verbal, avez vous vu un medecin pour les certificats medicaux et un garagiste pour l'expertise du vehicule, avez vous

deposé plainte pour conduite dangereuse mettant en danger la vie d'autrui aupres de la police.

Tous ces documents et demarches à faire votre assureur vous les reclamera pour votre indemnisation et se chargera de votre defense au titre de la garantie defense et recours, le delai est de 5 jours entiers et ouvres pour declarer l'accident à votre assureur, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés